N° 2020-036

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS ARRONDISSEMENT DU RAINCY CANTON DE SEVRAN VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** DE LA VILLE DE VILLEPINTE SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 39

Par suite d'une convocation en date du 04 Juillet 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 10 Juillet 2020 à 16 heures 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents :

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR (pouvoir à Mme ADLANI puis arrivé au point n° 2020-036), Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON (parti au point n° 2020-050 puis pouvoir à Mme VALLETON), Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ (partie au point nº 2020-050 puis Mme VERTÉ), M. GALIN, Mme YOUSSOUF, pouvoir à M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2020-050) puis pouvoir à Mme YOUSSOUF), Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, Mme BENHSAINE, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent ayant donné procuration: 1

M. FAGUIER

qui a donné pouvoir à Mme ROLAND IRIBERRY

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VERTÉ est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE/ACHATS

Projet de construction d'un groupe scolaire dans le quartier Infroit, à proximité du stade et du gymnase Infroit: Approbation du programme, lancement du marché global de performance, détermination du montant de la prime versée aux candidats et de l'indemnité versée aux personnalités qualifiées du jury

Délibération n° 2020-036

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maitrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maitrise d'œuvre privée,

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique,

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant la nécessité de construire un nouveau groupe scolaire dans le quartier Infroit au vu de l'étude de démographie datée de janvier 2019,

Considérant que l'étude sera lancée sous la forme d'un Marché Global de Performance (MGP), conformément aux articles L.2171-3, R.2171-2 et R.2171-3 du Code de la Commande Publique,

Considérant que le Marché qui sera contracté avec un groupement comprendra les études de conception, la construction des ouvrages et l'exploitation / maintenance des équipements pendant une durée prédéterminée (5 ans),

Considérant qu'en application de l'article R.2171-19 du Code de la Commande Publique, il y a nécessité de verser une prime aux candidats du Marché Global de Performance ayant été autorisés à présenter une offre,

Considérant qu'en application de l'article R.2171-18 du Code de la Commande Publique lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée pour participer à un Marché Global de Performance, au moins un tiers des membres de jury possède lui-même une qualification équivalente. Dans le cas présent, puisqu'il s'agit d'un marché comprenant des prestations de maitrise d'œuvre, il convient de nommer trois architectes au sein du jury,

Considérant qu'aucun texte ne prévoit le versement d'une indemnité de participation aux personnalités qualifiées. Toutefois, l'indemnisation de ces personnes parait légitime au regard des capacités de conseil attendues et du temps qu'elles devront consacrer au service de la Commune. Il convient

d'assurer l'égalité de traitement de ces personnes qualifiées en fixant à 300 € HT le montant de l'indemnité à verser pour chaque réunion,

Considérant l'ouverture d'une Autorisation de Programme et l'inscription des crédits de paiement sur 2020,

Ayant entendu son Rapporteur, Madame PERRON,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 11 ABSTENTIONS PAR 28 VOIX POUR

DECIDE

- Article 1: D'approuver le programme de construction du groupe scolaire dans le quartier Infroit dont l'enveloppe prévisionnelle des travaux est fixée à 10 643 000,00 € HT.
- <u>Article 2</u>: D'autoriser Madame le Maire à organiser et à lancer le Marché Global de Performance.
- Article 3: De fixer à 234 000 € HT l'enveloppe de la prime destinée aux trois candidats sélectionnés pour remettre une esquisse qui pourra être minorée ou supprimée pour des rendus non-conformes et/ou insuffisants. La rémunération du titulaire du marché public tient compte de la prime qu'il a reçue.
- Article 4 : De verser aux personnalités qualifiées du jury une indemnité de 300 € HT pour chaque réunion.
- Article 5: Que les crédits correspondants soient inscrits au budget de l'exercice 2020.
- <u>Article 6</u>: D'autoriser l'ouverture d'une Autorisation de Programme et l'inscription des Crédits de Paiement sur 2020.

Article 7: De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 10 Juillet 2020

Le Maire,

Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

> DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES ET TRANVERSALITE DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE - ACHATS

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-036

Conseil Municipal du 10 Juillet 2020

RAPPORTEUR: Madame PERRON

OBJET: II - COMMANDE PUBLIQUE/ACHATS

4 - Projet de construction d'un groupe scolaire dans le quartier Infroit, à proximité du stade et du gymnase Infroit : Approbation du programme, lancement du marché global de performance, détermination du montant de la prime versée aux candidats et de l'indemnité versée aux personnalités qualifiées du jury.

A - Présentation du projet

Le projet porte sur la construction d'un groupe scolaire dans le quartier Infroit, à proximité du stade et du gymnase Infroit, sur une parcelle d'une superficie d'environ 3 700 m², après démolitions de plusieurs bâtiments et logements existants (annexe 1).

Le futur groupe scolaire est dimensionné pour subvenir aux besoins projetés dans le cadre de l'étude de démographie scolaire datée de janvier 2019. Il accueillera ainsi 16 salles de classe (6 pour les maternelles et 10 pour les élémentaires). En sus des salles d'enseignement, le bâtiment comportera une salle de restauration, des espaces pour l'ALSH, des espaces pour les activités périscolaires et des espaces communs comme une bibliothèque.

Par ailleurs, et pour remédier à la vétusté des deux salles des Loups qui seront démolies dans le cadre du projet, un espace associatif sera prévu et sera équipé d'une salle pour l'aide aux devoirs et d'une autre salle pour des activités culturelles et artistiques.

Ainsi la surface totale du projet s'élève environ à 3 454 m² de surface couverte et à 6 199 m² en intégrant les espaces extérieurs (cours, parking,). Le détail des surfaces est décliné en annexe 2.

B – Objectifs thermiques et environnementaux

Cette opération s'inscrit dans une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) au niveau "Exceptionnel" du référentiel pour les bâtiments tertiaires millésime 2015.

Elle devra également satisfaire aux conditions d'exemplarité environnementale définies dans l'arrêté du 10 avril 2017. En particulier, les niveaux de performance suivants devront être atteints :

- Le niveau Carbone 1 du référentiel Energie-Carbone ;
- Le niveau Energie 3 du référentiel Energie-Carbone.

D'autres objectifs sont également fixés :

- L'atteinte à minima du niveau 1 du label bâtiment biosourcé décrit dans l'arrêté du 19 décembre 2012,
- · La création d'ilots de fraicheur,
- La charte de chantier à faible nuisance environnementale.

Afin de garantir l'atteinte de ces objectifs, l'exploitation des équipements et la maintenance des équipements seront prévues par les constructeurs du bâtiment.

C - Montage de l'opération

L'opération sera lancée sous forme de Marché Global de Performance (MGP) conformément aux articles L.2171-3, R.2171-2 et R.2171-3 du Code de la Commande Publique.

Le marché qui sera contracté avec un groupement comprendra les études de conception, la construction des ouvrages et l'exploitation / maintenance des équipements pendant une durée prédéterminée (5 ans).

D – Coût de l'opération

L'estimation prévisionnelle du coût des travaux lié à l'opération est de 10 643 000,00 € HT. Il comprend :

- L'ensemble des travaux y compris le désamiantage et la démolition des bâtiments existants sur l'emprise du terrain d'assiette,
- L'ensemble des équipements Tableaux Numériques Interactifs (TBI, sonorisation, vidéoprojecteurs...), les équipements de cuisine et les gros électroménagers (fours, frigos, ...),
- La maintenance du bâtiment pendant 5 ans,
- · Les jeux extérieurs.

Ce coût n'intègre cependant pas les dépenses liées aux autres prestataires intellectuels : AMO, CT, SPS, ...

E – Pièces constitutives

Le présent rapport de présentation est accompagné de :

- Annexe 1 : repérage de l'assiette du projet,
- Annexe 2 : Tableau de surfaces théoriques.

F - Aspect juridique

La procédure sélectionnée est le Marché Global de Performance. Cette procédure conformément à l'article L.2171-3 du Code de la Commande Publique, associe l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance. Ces objectifs sont définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique. Le Marché Global de Performance comporte des engagements de performance mesurables.

Cet objectif doit être mesurable et peut porter sur différents critères librement définis par l'acheteur public. Le Code évoque l'efficacité énergétique, l'incidence écologique, la qualité de service et le niveau d'activité, mais cette liste n'est qu'indicative.

Le recours à cette procédure est nécessaire pour plusieurs raisons :

1/ La volonté d'établir des critères de performance avec des objectifs chiffrés.

2/ La volonté de cohérence sur le chantier, avec la présence d'une seule entreprise et donc d'un seul interlocuteur pour un marché complexe. Cela permettra également une optimisation des coûts de maintenance.

G - Délais

Délais prévisionnels : la publication du marché devrait intervenir au dernier trimestre 2020.

Durée prévisionnelle de la procédure : 8 à 12 mois.

L'objectif fixé est celui de l'opérationnalité du groupe scolaire à la rentrée 2023.

H - Prime aux candidats et indemnité de Jury

En vue de la réalisation de cet équipement, il est proposé de choisir une entreprise générale chargée de la conception, réalisation et maintenance du bâtiment.

En application de l'article R.2171-19 du Code de la Commande Publique, dans le cadre de cette procédure, suite à un appel à candidature, trois candidats seront sélectionnés pour remettre une esquisse. Les candidats ainsi retenus et

ayant remis des prestations conformes au règlement bénéficieront d'une prime dont l'enveloppe globale est fixée à 234 000 € HT.

Le versement de cette prime est une obligation au sens de la réglementation en vigueur. Le montant de la prime attribuée à chaque soumissionnaire est égal au prix estimé des études au plus égal à 20 %. La rémunération du titulaire du marché public tient compte de la prime qu'il a reçue.

Concernant l'indemnité de Jury, l'article R.2171-18 du Code de la Commande Publique, impose que, lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée pour participer à un Marché Global de Performance, au moins un tiers des membres de jury possède lui-même une qualification équivalente. Dans le cas présent, puisqu'il s'agit d'un marché comprenant des prestations de maitrise d'œuvre, il convient de nommer trois architectes au sein du jury.

Les personnes qui siègent en qualité de personnes qualifiées, en raison de leur expérience, compétence, ou des fonctions qu'elles exercent, sont désignées nominativement par voie d'arrêté du Maire en raison de leurs connaissances par rapport à la prestation objet du marché.

Aucun texte ne prévoit le versement d'une indemnité de participation aux personnalités qualifiées. Toutefois, l'indemnisation de ces personnes parait légitime au regard des capacités de conseil attendues et du temps qu'elles devront consacrer au service de la Commune. Il convient d'assurer l'égalité de traitement de ces personnes qualifiées en fixant à 300 € HT le montant de l'indemnité à verser pour chaque réunion.

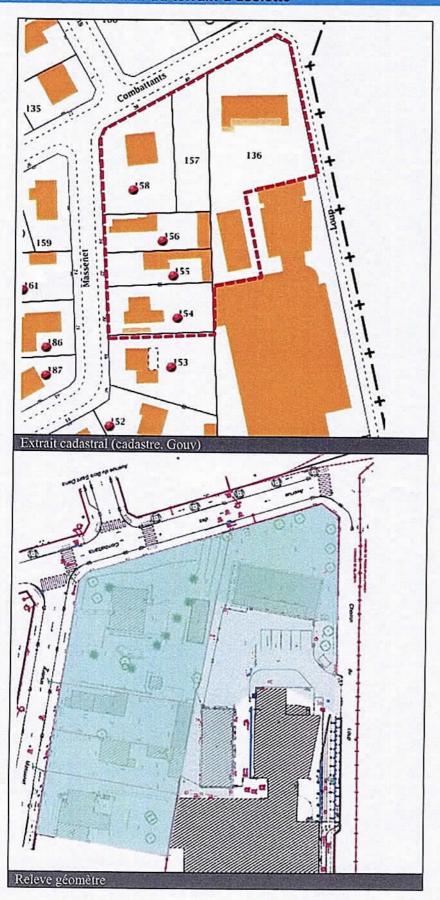
CONCLUSION

Il convient donc que l'Assemblée Délibérante :

- Approuve le programme de construction de groupe scolaire situé dans le quartier Infroit, à proximité du stade et du gymnase Infroit, sur une parcelle d'une superficie d'environ 3 700 m² après démolitions de plusieurs bâtiments et logements existants, dont l'enveloppe prévisionnelle des travaux est fixée à 10 643 000,00 € HT;
- Autorise Madame le Maire à organiser et à lancer la procédure de Marché Global de Performance;
- Fixe à 234 000 € HT l'enveloppe de la prime destinée aux trois candidats sélectionnés pour remettre une esquisse qui pourra être minorisée ou supprimée pour des rendus non-conformes et/ou insuffisants;
- Autorise le versement aux personnalités qualifiées du jury de concours d'une indemnité de 300 € HT pour chaque réunion;
- Autorise l'Autorisation de Programme et l'inscription des crédits de paiement sur 2020.

Groupe scolaire Infroit

Annexe 1 : Localisation du terrain d'assiette



Groupe scolaire Infroit

Annexe 2 : Tableau de surfaces théorique

	1000000			SIBEACE	SIDEACE		
NIV	Ę	LOCAUX INTERIBJRS OU COUVERTS	NOMBRE	UNITAIRE	TOTALE	REPORT	OBSERVATIONS
				m,	m²	m ₂	
	Constant of the last of the la	BATIMENTS			STEEL STATES	IK TOBUSTANIS	
			ESP/	ESPACES SPECIFIQUES	FIGUES		
107	A	MATERNELLE				The state of the s	
		Espaces d'enseignement et d'évolution					
RDC	-	Salles d'exercices maternelle	9	8	360		Points d'eau
RDC	2	Salle de motricité	-	120	120		Mise à disposition de l'ALSH - Climatisation
RDC	က	Local rangement motricité	-	20	20	200	
		Espaces de repos					
8	4	Salle de repos (60 enfants)	2	9	8	8	Bonne isolation acoustique
	A II	Espaces de l'encadrement					
RDC	9	Salle de service/buanderie	,	20	20		Communication avec salles de repos
RDC	9	Salle de repos/Vestiaire ATSEM	7	00	16	36	Hommes / Femmes
ATTENDED TO		Espaces du périscolaire					
SDC	۲.	Salle d'activités	2	\$	6		proximité immédiate avec salle de motricité,sanitaire et l'entrée(accès direct sur l'extérieur) - Point d'eau - ALSH -
							cloison mobile
RDC	®	Rangement	-	9	9	100	
		Sanitaires					
RDC	6	Salle de propreté	7	9	80		ALSH
RDC	9	Sanitaires adultes	7	œ	9	96	2 blocs de 2 cabines / PMR
		Rangements					
BC	11	Local rangement jeux extérieurs	-	20	20		Liaison directe avec la cour ou implantation dans la cour
RDC	12	Local rangement	-	20	50		
RDC	13	Local entretien	-	œ	æ	48	Point d'eau / vidoirs / ray onnage
		Circulations					
RDC	14	Hall	-	4	40		Affichage / bancs
200	15	Circulations	0,2	860	172	212	
		Autres espaces					
RDC	16	Préau maternelle	1	120	120	120	
		TOTAL ECOLE MATERNELLE				1 192	

TOTAL PROPERTY	α	FIEMENTAIRE	1400 III-VIII	GUNTO-STATION	MARKET STREET	THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH	
)	The second secon		NUMBER STATES OF THE	CALL MINERAL DISEASE		
		Espaces d'enseignement et d'evolution					
끂	1	Salle de cours	9	8	009	009	Points d'eau
		Espaces du périscolaire					
R#1	2	Salle d'activités	2	45	90		proximité de la salle plurivalente, des sanitaires et de
							l'entrée - Point d'eau - ALSH - cloison mobile
R+1	က	Rangement	-	10	10	100	
		Espaces d'évolution					
#	4	Salle plurivalente	-	120	120	120	ALSH - Cloison mobile
		Sanitaires					
7	2	Sanitaires élèves	က	25	75		ALSH
¥	9	Sanitaires adultes	2	80	16	91	2 blocs de 2 - Accessibilité PMR
		Rangements et entretien					
£	7	Local entretien	-	8	80		Point d'eau
# *	8	Local rangement	-	20	20	28	Rayonnage
		Circulations					
RDC	6	Hall	-	22	55		
¥	10	Circulations	0,2	939	188	243	
		Autres espaces					
R+2	#	Préau élémentaire	-	170	170	170	
A THE SERVICE		TOTAL ECOLE ELEMENTAIRE				1 352	
			No. of Contract of		TWE TIME		
			ESF	ESPACES PARTAGES	TAGES		
ວ	ပ	ESPACES COMMUNS					
SCHOOL STATES		Espaces de l'encadrement					
RDC	-	Bureau de direction	-	15	15		Vue sur Halls
¥	7	Bureau psychologue	-	9	10		Vue sur RASED
Ŧ	ო	Bureau infirmère	-	9	10		Avec point d'eau
¥	4	RASED	-	90	30		
Ŧ	2	Salle des enseignants	-	8	30	95	
		Espaces d'enseignement					
Ŧ	9	Bibliothèque	-	2	20	2	
		Circulations					
RŦ	7	Circulations	0,2	165	33	33	
Parameter		TOTAL ESPACES COMMUNS	S. P. C. Barrell		THE PROPERTY OF THE	198	

- 46.		STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COL			THE REAL PROPERTY OF	
- 400	Salles de restaurant					
00	Salle de restaurant élémentaire (160)	-	105	105		70% des élèves, 2 rotations
60	Salle de restaurant matemelle (90)	,	20	20		70% des élèves, 2 rotations
,	Salle de restaurant enseignants	-	18	18		
4	Sanitaire enfants	-	2	9		Pour matemelle et élémentaire
5	circulations	0,1	198	50	218	
	Office (liaison froide)					
9	Livraison/retours	-	9	9		
7		-	92	56		armoires chaudes (63°C), armoires froides, réserves
						séches, prévoir les équipements cuisines
80	Réserves	-	2	9		
0	Self	-	20	50		
9	Zone sale /laverie	-	52	52		
12	Local déchets	~	15	15		Climatisé
5	Local ménage, stockage produits d'entretien	-	œ	æ		
14	Vestiaires/ douches F	-	7	7		6 femmes
15	Vestiaires/ douches H	-	4	4		2 hommes
16	Sanitaires personnel	7	4	œ		
17	Circulations	0,1	128	13	141	
	TOTAL RESTAURATION				328	
Ш	ALSH					
-	Bureau	,	15	15		
2	Stockages	-	8	20		
က	Circulation	0,2	32	7	42	
	TOTAL ALSH	All Breil Andrea	AT THE PROPERTY	AND SHAPE OF	42	

Salles des Loups Salles des Loups		- dans	sagosc									ation	I RDC					Sunty Comme		is" - Jeux	aufants - jeux							lôturé			
Salles des Loups Salles des Loups Salle de tavail (devoirs) 1 60 60 Salle de tavail (devoirs) 1 20 20 Salle de tavail (devoirs) 1 20 20 Cuisine 2 6 12 Sanitaire adultes 2 6 12 Local ménage 4 5 5 Box rangement 1 0,15 30 Autres espaces 1 0,15 30 Local informatiques 1 0,15 30 Locaux techniques 2 5 5 Locaux techniques 1 0,15 30 Locaux techniques 1 5 5 Locaux techniques 1 0,15 30 Cour maternelles 1 0 90 Cour elémentaires 1 0 90 Cour elémentaires 1 0 90 Dardin pédagogique 1 1 90 Espa		Alexandra Colorador Acada and A	Alarme Intrusion - Acces par t	Tableau blanc	Limiteur de son	Ouisine domestique	Accessibilité PMR		Portes avec serrures			Baie informatique - Climatisa	CTA en toiture - Chaufferie au					Ouvert	Vers gymnase	Traitement îlot de fraicheur "oasi	Filet ballons - prévoir des cordons ch			Préw par la ville	Clôture - Portail - Portillo	Clôture - Portail - Portillo		A proximité du bâtiment - C			
AUTRES ESPACES Salles des Loups Salle de travail (devoirs) 1 60 Salle de travail (devoirs) 1 20 Salle de travail (devoirs) 1 20 Culsine 2 6 Sanitaire adultes 2 6 Local ménage 4 5 Box rangement 1 0,15 Autres espaces 1 0,15 Local ménage 1 80 Local informatique 1 5 Local informatiques 1 5 Cour de fementaires 5 1 Cour élémentaires 1 100 Espaces verts 1 1 Stationnement d'un car 1 1 Parking intérieur 1 1 Cour de service 1 1							VI.			727			85	312	3 454														2 745	100 KB 1100	6 100
Salles des Loups Salles des Loups Salle de travail (devoirs) Salle de travail (devoirs) Salle de travail (devoirs) Salle de travail (devoirs) Cuisine Sanitaire adultes Local ménage Box rangement Circulation Autres espaces Local informatique Locaux techniques Locaux techniques Sous Total TOTAL BATIMENT ESPACES EXTERIEURS Cour matemelles Cour matemelles Cour démentaires Jardin pédagogique Espaces verts Stationnement d'un car Parking personnel Parking personnel Parking intérieur Cour de service Espace déchets TOTAL ESPACES EXTERIEURS 11 Espace déchets 11 Espace déchets 11 Espace déchets 11 Espace déchets	to all the state of			09	80	20	12	2	20	30		9	80	AND DESCRIPTIONS			BATTER TOTAL	150	90	700	006	8	0	Md	400	300	100	2			WINDS CONTRACTOR
Salles des Loups Salle de travail (devoirs) Salle de travail (devoirs) Salle de travail (devoirs) Cuisine Sanitaire adultes Local ménage Box rangement Circulation Autres espaces Local informatique Locaux techniques Locaux techniques Cour techniques ESPACES EXTERIEURS Paris Cheminement élèves extérieur Cour maternelles Cour élémentaires Jardin pédagogique Espaces verts Stationnement d'un car Parking personnel Parking intérieur Cour de service Espace service Espace déchets TOTAL ESPACES EXTERIEURS				8	8	20	9	LO.	တ	0,15		2	8			A DESCRIPTION OF		150	8	200	900	9	ша	PM	25	52	100	5			THE PARTY OF THE P
AUTRES ESPACES Salles des Loups Salle de travail (devoirs) Salle d'activités (dans e) Cuisine Sanitaire adultes Local ménage Box rangement Circulation Autres espaces Local informatique Locaux techniques Locaux techniques Cour maternelles Cour maternelles Cour élémentaires Jardin pédagogique Espaces verts Stationnement d'un car Parking personnel Parking intérieur Cour de service Espace déchets TOTAL ESPACES EXTERIEURS				-	-	-	7	-	4	-		-	-					1	-	-	-	-	-	-	16	12	-	-		2 2001	Sandy Children
□	AUTRES ESPACES	College designation of the College designation o	salles des Conbs	Salle de travail (devoirs)	Salle d'activités (danse)	Cuisine	Sanitaire adultes	Local ménage	Box rangement	Circulation	Autres espaces	Local informatique		SOUS TOTAL			ESPACES EXTERIBURS	Parvis	Cheminement élèves extérieur	Cour maternelles	Cour élémentaires	Jardin pédagogique	Espaces verts	Stationnement d'un car	Parking personnel	Parking intérieur	Cour de service	Espace déchets	TOTAL ESPACES EXTERIEURS		TOTAL CEOLIEE SCOLAIDE
R R R R R R R R R R R R R R R R R R R	u	1		-	2					7				180000																The state of	

Marché Public Global de Performance au sens du code de la commande publique

Controle de l'atteinte des objectifs de performance fixées Définition des critères d'attribution et de la méthode de notation Suivi régulier de la mise en oeuvre du marché VIE DU MARCHE Recours à un AMO conseillé / Assistance de MOE Choix des indicateurs et des objectifs de performance PROCEDURE MARCHE **DEFINITION DU BESOIN** Définir la durée du marché Choix de la procédure Connaître ses besoins Diagnostic préalable

Envoi de l'avis de marché (septembre 2020)

Date limite de réception des candidatures (1mois)

Avis motivé du jury sur la liste des candidats à retenir (15 jours)

CAO (à confirmer)

L'acheteur arrête la liste des candidats admis à présenter une offre

Envoi du dossier de consultation aux 3 candidats retenus (novembre)

Date limite de remise des offres (décembre)

Audition et analyse des prestations des candidats par le jury / négociation (janvier / février 2021)

Avis du jury, (mars 2021)

Attribution du marché via la CAO (mars 2021)